

Procès verbal de la réunion du conseil municipal
du 10 décembre 2024 à 20h30

Conseillers présents :

- M. Jean-Claude FOUCHÉ, Maire, Président de la séance,
- M. Alain DELVERT, 1^{er} adjoint du Maire,
- Mme Josiane GUITOU, 2^{ème} adjointe du Maire,
- M. Gérard GARRIGOU, 3^{ème} adjoint du Maire,
- M. Patrick BERNARD, conseiller municipal,
- M. François LE GOFF, conseiller municipal,
- Virginie LE ROY, conseillère municipale,
- M. Philippe MORIZE, conseiller municipal,
- Mme Aurélie NICKERT, conseillère municipale,
- Mme Eliane POIGNET, conseillère municipale

Conseillers ayant donné pouvoir :

- M. Baptiste MAES donne pouvoir à Mme Aurélie NICKERT,
- M. Martin LANDMAN donne pouvoir à Virginie LE ROY,

Conseillers excusés :

- Mme Sandrine FRAYSSE, Mme Eliane POIGNET, M. Christian DIAS DE SOUSA.

Mme Josiane GUITOU est nommée secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

[Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 7 novembre 2024](#)

Mme Josiane GUITOU et Mme Virginie LE ROY évoquent la rédaction du P.V. du 7 novembre sur le point du projet hôtel du château de Cieurac. Monsieur le Maire modifie la rédaction de ce point sur ce P.V. Le PV est approuvé à l'unanimité et signé par les membres présents.

[Délibération convention adhésion prévoyance santé avec le CDG46](#)

Rapporteur : Mr le Maire

à l'unanimité

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à compter du 01/01/2025, la collectivité doit proposer une assurance prévoyance aux agents avec une participation mensuelle de la collectivité d'un montant de 7 euro minimum. Le Centre de Gestion 46 (CDG46) avec les collectivités intéressées a lancé une consultation auprès des compagnies d'assurance. COLLECTEAM-ALLIANZ a été retenu dans le cadre de cette consultation pour une durée de 6 ans.

Cette convention prendra effet le 1^{er} janvier 2025 pour se terminer le 31 décembre 2030.

Monsieur le Maire indique qu'il revient au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adhésion à la convention de participation « prévoyance » et au contrat collectif proposé par le CDG46.

Cette adhésion permettra aux agents qui le souhaitent de souscrire une couverture prévoyance en bénéficiant d'une participation de l'employeur à fixer et à acquitter mensuellement sur le bulletin de paye. Elle permet d'assurer un maintien de salaire des agents en cas de perte de rémunération suite à une maladie ou un accident de la vie.

Le Conseil municipal valide cette adhésion au contrat présenté et fixe la participation à 7 euro mensuel par agent.

À Partir du 1^{er} janvier 2027, les agents de la collectivité auront pour obligation d'adhérer à ce contrat avec participation financière à hauteur de 7€ par mois.

Il est expliqué que les agents sont informés de cette convention.

Rapport délégataire 2023 - eau potable 2023

Rapporteur : Mr le Maire

à l'unanimité

Monsieur le Maire expose à son Conseil Municipal, le rapport annuel 2023 du délégataire de la gestion du service public de l'eau potable que la commune a confié à la société SAUR.

Le contrat signé à la date du 1^{er} janvier 2022 et arrivera à échéance le 31 décembre 2033.

Dès la communication de ce rapport, son examen doit être mis à l'ordre du jour de la réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Monsieur le Maire explique qu'une étude concernant le transfert de compétence Eau et Assainissement dans le cadre de la loi NOTRE est lancée par CAUVALDOR. Elle doit permettre pour les élus d'avoir une connaissance les plus précises possibles des différents réseaux présents sur le territoire et leurs interconnexions à ce jour ou celles possibles pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable.

Tarifs eau et assainissement

Rapporteur : Mr le Maire

à l'unanimité

Monsieur le Maire fait part à son Conseil Municipal d'un courrier de la SAUR concernant la valorisation de la redevance EAU POTABLE et ASSAINISSEMENT pour l'année 2025. Ces dernières sont recouvrées par les services de la SAUR au profit de la collectivité. Il est donc nécessaire de fixer les tarifs.

EAU 2024	
Abonnement	26,61€
Prix du m ³	0,3326€

ASSAINISSEMENT 2024	
Abonnement	89€
Prix du m ³	1,12€

Monsieur le Maire propose de reconduire les tarifs de 2024 pour l'année 2025.

Délibération relative à la redevance Performance des systèmes d'assainissement collectif

Rapporteur : M. le Maire

à l'unanimité

Monsieur le Maire explique à son Conseil Municipal que la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement est une nouvelle charge nous incombant directement, c'est notre collectivité qui en est redevable.

Elle prend en compte 3 axes de performances de l'année N-2 : la validation de l'autosurveillance, la conformité réglementaire et l'efficacité du système d'assainissement.

Elle sera calculée, chaque année, en fonction des volumes facturés en N-2 (donnée SISPEA) multipliés par un tarif voté par le comité de bassin auquel sera appliqué un coefficient de modulation. Pour 2025, le tarif voté est **0,35 €/m³** et le coefficient de modulation est de **0,30 soit une redevance de 0,105 €/m³ en 2025.**

Pour 2026, le coefficient de modulation sera issu des données de fonctionnement du système d'assainissement de 2024.

Cette charge supplémentaire sera répercutée sur la facture des abonnés sous la forme d'un « supplément de prix » ou d'une « contre-valeur ».

Délibération avenant contrat détachement individuel ESAT

Rapporteur : Mr le Maire

à l'unanimité

Monsieur le Maire rappelle à son conseil municipal qu'un contrat de détachement individuel de personnel avec l'ESAT du Pech de Gourbière de Rocamadour qui a pris effet du 1^{er} septembre 2024 et qui s'est terminé le 30 novembre 2024 peut être renouvelé. Une convention portant sur la période du 1^{er} décembre 2024 jusqu'au 28 février 2025 avec l'ESAT du Pech de Gourbière de Rocamadour est reconduite.

Demande de dégrèvement assainissement

Rapporteur : M. le Maire

à l'unanimité

Monsieur le Maire soumet à son Conseil Municipal un courrier de M. et Mme PLANCHOU Jean-Marc en date du 3 décembre 2024, relatif à un problème de consommation d'eau potable dû à une fuite après compteur.

De ce fait, ils demandent un dégrèvement partiel de la part « ASSAINISSEMENT » sur la consommation d'eau.

Ce dégrèvement partiel est accepté comme il est d'usage en pareil cas, il sera calculé en fonction de la moyenne de la consommation d'eau sur les 3 dernières années.

Devis conduite AEP Cieurac

Rapporteur : M. le Maire

à l'unanimité

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la borne incendie située rue des Ecureuils ne fonctionne pas du fait d'une alimentation avec une conduite en diam 50 ; de ce fait il est nécessaire de faire une connexion au réseau de diam 100 situé à l'intersection de la route de l'Escola et de celle du Prieuré.

Les travaux prévus sont :

*le remplacement de la conduite eau de diam 50 à partir de cette connexion le long de la route du Prieuré jusqu'à la place de Cieurac.

*déplacement de la bouche incendie sur la place de Cieurac.

*déplacement des compteurs présents en limites de propriétés.

La mairie a demandé des devis à 3 entreprises, La SAUR, Brousse TP et INEO.

Le Conseil Municipal a validé le devis de la SAUR pour un montant de 26 521,00 € H.T

Plan de financement travaux de la traversée

Rapporteur : M. le Maire

à l'unanimité

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'estimation des travaux de la traversée a été actualisée après ajustement des travaux (annulation plateau traversant sur la D820 et modification croisement D820 et route Impériale).

L'estimation du projet s'élève **971 887.00 € HT**

Travaux 874 640.00€ dont voirie départementale 167 010.00€

Honoraires :

MOE :	67 965.00€
SDAIL - AMO :	18 312.00€
Géomètre :	4 890.00€
Diagnostic phytosanitaire :	1 080.00€
Coordonnateur SPS :	5 000.00€

Monsieur le Maire présente le plan de financement comme suit :

Agence eau Adour-Garonne (Fond Vert désimperméabilisation) :	110 225,00 €
DETR :	241 000.00 €
FAST :	135 016,00 €
Région :	80 000,00 €
Dotations Amendes de police :	13 802.86 €
Fond de concours Département :	167 010.00€
Reste à charge communal :	224 833.14€

Monsieur le Maire explique qu'afin d'optimiser les marchés des travaux et leurs conduites, il est prévu avec CAUVALDOR de faire un groupement de commandes courant mars dès validation de la DETR pour un début des travaux en septembre/octobre 2025.

Questions diverses :

RAS

Le Maire,
Jean-Claude FOUCHÉ

Secrétaire de séance
Josiane GUITOU